



Renseignements vous concernant

Nom _____ Prénom _____
 Nom de jeune fille _____
 Date de naissance _____
 N° de sécurité sociale _____
 Adresse _____
 Code Postal _____ Ville _____
 Tél _____
 Courriel _____

Votre situation

- Bénéficiaire du RSA
- En stage d'insertion
- Demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois
- Demandeur d'emploi depuis moins de 6 mois
- Demandeur d'emploi non indemnisé
- Autres minima sociaux

Veillez joindre une photocopie de votre carte Vitale.

Si d'autres membres de votre famille désirent passer le bilan, c'est possible !

Votre conjoint

Nom _____ Prénom _____
 Nom de jeune fille _____
 Date de naissance _____
 N° de sécurité sociale _____

Vos enfants (à partir de 6 ans)

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance _____

Un rendez-vous sera fixé à la suite de votre demande.

Bulletin à nous renvoyer à l'adresse suivante :

Centre d'exams de santé
 8 rue Victor Lourties BP 151
 40 013 Mont de Marsan Cedex

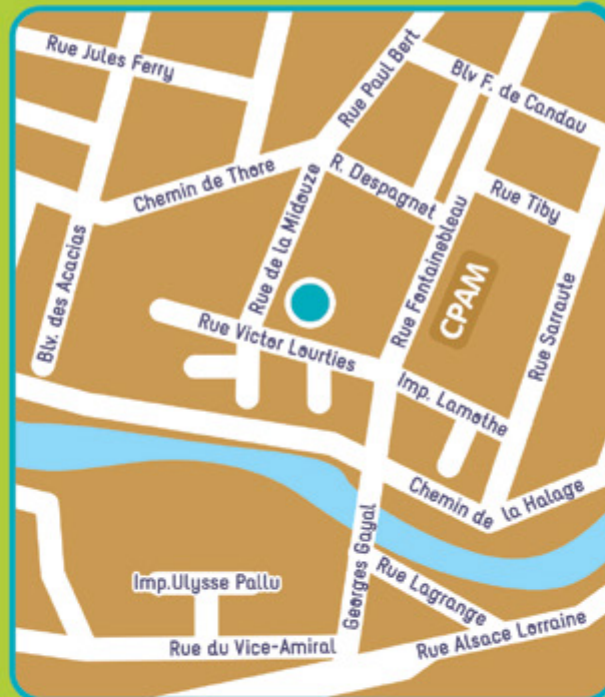
Pour tout renseignement complémentaire, contactez le :

05 58 85 84 00

ces40@cpam-montdemarsan.cnamts.fr

Toute l'information sur l'Assurance Maladie sur : ameli.fr

PLAN D'ACCÈS AU CENTRE D'EXAMENS DE SANTÉ



8 rue Victor Lourties BP 151
 40 013 Mont de Marsan Cedex

PENSEZ-Y, C'EST GRATUIT !

RENDEZ-VOUS

dans votre Centre d'exams de santé pour un bilan complet



Nos partenaires :



C'est quoi ?

L'examen est adapté en fonction de votre âge, de vos antécédents, de vos facteurs de risques et de votre suivi médical.

Pris en charge en totalité par l'Assurance Maladie, le bilan de santé peut comprendre des examens adaptés à chacun :



une consultation médicale comportant un examen clinique,



une vaccination si besoin,



des analyses d'urines et de sang,



un examen dentaire,



des contrôles de la vue et de l'audition,



un électrocardiogramme,



des contrôles de spirométrie et de biométrie.

La séance s'accompagne d'un petit-déjeuner avec une information sur l'hygiène alimentaire.

Une fois les examens réalisés, le médecin de votre Centre d'examen de santé vous explique les premiers résultats, vous conseille et vous informe en matière de prévention.

Pour qui ?

Vous êtes à la recherche d'un emploi, en stage d'insertion, en contrat d'aide à l'emploi, vous bénéficiez de la CMU, du RSA, vous bénéficiez de l'allocation parent isolé ou adulte handicapé ou vous percevez une retraite dans le cadre de minima sociaux, vous pouvez faire un bilan de santé* en nous retournant le bulletin d'inscription.

Si un autre membre de votre famille désire passer un bilan, c'est possible. Précisez sa situation actuelle et, s'il est assuré, son numéro d'immatriculation.

Un rendez-vous vous sera fixé à la suite de votre demande.

** Pour tout assuré du Régime Général ou du Régime Agricole.*

Et après ?

Le bilan de santé se déroule sur une matinée. Vos résultats vous seront envoyés ainsi qu'à votre médecin traitant. Suivant votre situation, un accompagnement dans vos démarches d'accès aux droits et aux soins vous sera proposé.

Pourquoi ?

Ce bilan de santé vous permet de faire le point sur votre santé mais aussi sur votre couverture sociale, vos droits et les services proposés par l'Assurance Maladie (mon compte ameli, les offres de prévention...).

Les + du BILAN de SANTÉ

- 1 Aborder les risques éventuels observés pendant les examens.
- 2 Dépister et diagnostiquer d'éventuelles pathologies.
- 3 Réinsérer dans le système de soins.

